



La santé des salariés reste la priorité des organisations syndicales.

20 mars 2020

Depuis une semaine les salariés de Schneider Electric et leur famille font face à une situation aussi inédite que violente et tentent de s'adapter.

Vous interpellez tous les jours vos représentants syndicaux pour faire remonter des situations inquiétantes constatées sur vos sites. Vous demandez une prise de position de la direction et des organisations syndicales sur les mesures à prendre.

- **Mardi 17 mars**, suite au retour du terrain, vos représentants ont interpellé la direction. Les mesures de sécurité n'étaient pas respectées sur de nombreux sites, et nous demandions, en conséquence, la fermeture des usines assortie de la mise en chômage partiel des salariés concernés. Cela a été fait, en attendant la mise en place de mesures adaptées.
- Ce jour, **vendredi 20 mars**, suite au rétropédalage gouvernemental, la situation a encore changé. La ministre du travail maintient que les entreprises doivent fonctionner, avec de possibles refus de demandes « d'activités partielles ».

Aujourd'hui, face à ces revirements de situations incohérents et incompréhensibles, les organisations syndicales conditionnent la reprise au respect strict des points suivants :

- La mise à disposition de tous les équipements et mesures nécessaires à la sécurité des salariés,
- La mise en place d'une organisation adéquate à la situation, en lien avec les plans de continuité d'activités locaux et les décisions prises en CSE localement
- Une communication homogène, cohérente, audible et compréhensible par tous les collaborateurs

A la demande de la direction, une négociation a commencé, applicable au niveau Groupe, qui se poursuivra la semaine prochaine, négociation dont nous vous tiendrons informés.

Les enjeux économiques, quels qu'ils soient, ne peuvent pas prévaloir sur la santé des collaborateurs.